

Service de presse

Case postale	Téléphone	+41 1 631 31 11
CH-8022 Zurich	Téléfax	+41 1 631 39 10

Communiqué de presse

Zurich, le 21 juillet 1998

Aide à la Russie - La Suisse en faveur d'un recours du FMI aux accords généraux d'emprunt

La Banque nationale suisse a approuvé, en accord avec le Département fédéral des finances, un recours aux accords généraux d'emprunt (AGE) en faveur de la Russie. Elle a ainsi accepté de mettre à la disposition du Fonds monétaire international (FMI), dans le cadre du Groupe des Dix, un crédit de 378 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), soit quelque 750 millions de francs. Le crédit total du Groupe des Dix s'élève à 6,3 milliards de DTS (12,6 milliards de francs environ).

Pour faire face à des situations exceptionnelles et lorsque ses propres ressources sont insuffisantes, le FMI peut, grâce aux AGE, lever jusqu'à 17 milliards de DTS auprès des pays du Groupe des Dix, selon une clé de répartition convenue. Après avoir été membre associé à partir de 1964, la Suisse est devenue, en 1984, membre à part entière des AGE. Pour la première fois, les AGE seront ainsi utilisés en faveur d'un pays qui n'est pas membre du Groupe des Dix. Le dernier recours aux AGE remonte à 1978. Les Chambres fédérales sont appelées à se prononcer tous les cinq ans sur la participation de la Banque nationale suisse aux AGE; en juin dernier, elles ont approuvé une prolongation de cette participation.

Banque nationale suisse